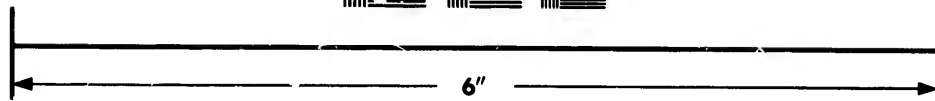
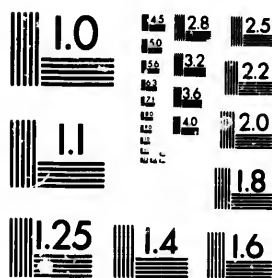


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
15

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, issues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

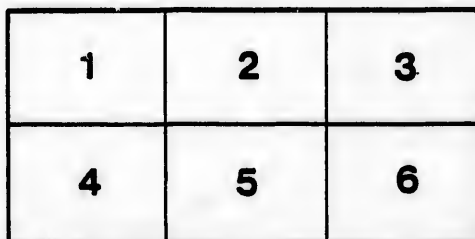
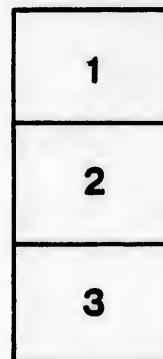
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

No. 5

LA DETTE

CE QU'ELLE ETAIT LE 31 JANVIER 1887

\$13,717,051.25

Ce qu'elle était le 30 juin 1891

\$20,423,554.82

Augmentation par M. Mercier

\$6,706,503.57

Une tricherie de \$4,336,653,36

Le gouvernement Mercier a-t-il augmenté la dette de la province et de combien ?

Il importe de tirer cette affaire au net, d'abord pour permettre à l'électorat de se prononcer en connaissance de cause, et en deuxième lieu pour réfuter les mensonges répandus à cet égard par les conservateurs, dans le but de voiler un peu leurs méfaits.

L'augmentation de la dette par M. Mercier, c'est la différence entre le chiffre de cette dette le 31 janvier 1887, date à laquelle les libéraux furent appelés au pouvoir, et le 17 décembre 1891, date à laquelle l'administration Mercier fut renvoyée par le gouverneur Angers.

Établissons cette différence.

En présentant la direction du département du trésor, M. Shehyn a préparé par son assistant, M. Machin, un état du passif et de l'actif, à la date du 31 janvier 1887. Cet état, signé par M. Machin, porte le passif à \$22,143,447.65 et l'actif à \$10,754,280.54, ce qui laisse un excès de passif de \$11,389,167.11.

Ce chiffre de \$11,389,167.11 est la base sur laquelle les conservateurs appuient tous leurs calculs pour établir ce que M. Mercier, d'après eux, aurait ajouté à la dette publique.

Malheureusement pour eux, plusieurs des chiffres donnés par M. Machin sont erronés, pour ne pas dire faux. Il y a erreur dans le montant du passif, qui devrait être de \$24,311,322.82, au lieu de \$22,143,447.65, ce qui fait une différence de \$2,167,875.77. Il y a pareillement erreur dans le montant de l'actif, qui ne devrait être que de \$10,694,271.57, au lieu de \$10,754,280.54, ce qui fait une différence de \$60,008.97.

Constatation des erreurs

Les erreurs dans le total du passif proviennent de fausses estimations et d'omissions inexplicables.

Dans l'état du passif fourni par M. Machin et signé par lui, l'"estimation du coût pour finir l'hôtel du parlement" est de \$230,113.91, dont \$90,000 pour travaux déjà faits et admis.

Or du 31 janvier 1887 au 30 juin 1896, il a été payé \$756,218.71 pour finir l'hôtel du parlement, c'est-à-dire \$689,765.71 sous le gouvernement Mercier et \$66,453.00 depuis le 17 décembre 1891. Il y a donc de ce chef une erreur de \$526,104.80.

Dans l'état fourni par M. Machin, l'"estimation du coût pour finir le palais de justice de Québec" est de \$222,823.15.

Du 31 janvier 1887 au 30 juin 1891, il a été payé \$583,113.52 pour finir le palais de justice de Québec, le tout par le gouvernement Mercier, ce qui fait une différence de \$360,310.37.

Toujours dans l'état fourni par M. Machin, l'estimation de la "balance sur terrains et autres dettes, chemin de fer Q. M. O. & O." est de \$64,070.00.

Du 31 janvier 1887 au 30 juin 1896, il a été payé de ce chef \$205,696.24, c'est-à-dire \$137,033.92 par le gouvernement Mercier, et \$68,657.32 par les gouvernements que nous avons eus depuis le coup de force du gouverneur Angers, ce qui fait une différence de \$141,626.24.

La différence présentée par les fausses estimations de ces trois items forme un total de \$1,028,041.41, qui doit être ajouté au chiffre du passif le 31 janvier 1887.

Qui est responsable ?

Mais, direz-vous, la plus grande partie de cette somme a été payée par M. Mercier : n'est-il pas responsable de ces obligations ?

Pas du tout.

Les contrats pour la construction de l'hôtel du parlement et du Palais de justice de Québec ont été donnés par le gouvernement Mousseau, en 1883 et les paiements faits par M. Mercier étaient l'exécution de ces contrats, la conséquence nécessaire d'obligations contractées quatre ans avant son avènement au pouvoir. Toutes ces obligations existaient le 31 janvier 1887 et faisaient partie du passif de la province. Cela était compris dans la triste succession laissée par les conservateurs à M. Mercier, qui ne peut avoir aucune responsabilité à cet égard.

Surprenantes omissions

Les erreurs signalées plus haut proviennent de fausses estimations. C'est déjà grave, mais pas autant que ce que nous allons voir.

Du 21 janvier 1887 au 30 juin 1896, il a été payé \$936,735.09 pour l'agrandissement du palais de justice de Montréal, \$117,429.24 pour la refonte des statuts et \$29,824.50 pour certaines explorations dans les comtés de Dorchester, Bellechasse, l'Islet, etc., ce qui fait pour ces trois items un total de \$1,083,988.83.

Tout cela formait aussi partie du passif ou des obligations de la province, le 31 janvier 1887.

L'agrandissement du palais de justice de Montréal avait été décidé et entrepris par le gouvernement Ross qui, en 1885, avait fait inscrire au budget un crédit de \$50,000 pour commencer les travaux.

La refonte des statuts s'est opérée en vertu d'une loi passée en 1880, sous l'administration de M. Chapleau. Lors de l'avènement de M. Mercier, les reviseurs étaient à l'œuvre depuis plusieurs années, et il est bien clair que les \$117,429.24 payées par M. Mercier pour finir cette besogne, qui traînait depuis plusieurs années en longueur, faisaient partie du passif de la province le 31 janvier 1887. Cette obligation remontait à 1880.

Sur rapport du comité de l'agriculture, l'Assemblée législative avait décrété le 14 juin 1886 de faire faire certaines explorations dans Dorchester et autres comtés de la rive sud. Le coût de ces explorations entraînait certainement dans les obligations de la Province à la date du 31 janvier 1887 et il faut ajouter au passif les \$29,824.50 que le gouvernement Mercier a dû dépenser pour exécuter cette obligation contractée par ses prédécesseurs.

Dans l'état fourni à M. Shehyn, M. Machin a complètement omis ces trois items, formant un total de \$1,083,988.83.

Il est une autre omission pour le moins aussi surprenante.

Dans le budget pour 1888, 51-52 Vict., chap I, cédula A, numéros 14, 15 et 16, on trouve trois crédits de \$5,000, \$22,344.93 et \$28,000 pour acquitter des vieux comptes d'arpentages, ou des obligations contractées avant le 31 janvier 1887. Ces \$55,844.93 faisaient aussi partie du passif de la province et auraient dû figurer dans l'état fourni par M. Machin.

L'omission de choses aussi clairement définie est plus que surprenante. Evidemment, on cachait tout cela, ou pour atténuer la responsabilité des gouvernements conservateurs qui avaient contracté toutes ces obligations, ou pour faire peser sur le gouvernement Mercier une responsabilité qui ne lui appartenait pas.

En résumant tout ce que nous venons d'énumérer, on arrive à la conclusion que dans l'état de la province pour le 31 janvier 1887, tel que fourni par l'assistant trésorier Machin, il y a des sous-évaluations et des omissions formant un total de \$2,167,875.17.

En ajoutant cette somme au chiffre donné par M. Machin—\$22,143,447,65—on trouve que le 31 janvier 1887 le passif de la province, représenté par des obligations claires et indiscutables, s'élevait à \$24,311,322.82.

ERREURS DANS LE CHIFFRE DE L'ACTIF

M. Machin a aussi fait erreur dans l'estimation de l'actif.

Il y fait entrer \$100,000, représentées par un prétendu dépôt spécial à la Banque Jacques-Cartier. Or le 31 janvier 1887, ces \$100,000 avaient été depuis longtemps payées à Thos. McGreevy, sur ordre du premier ministre Chapleau, à compter de la construction du chemin de fer Q. M. O. & O., en sorte que cette somme devait pas et ne pouvait pas figurer dans l'actif.

M. Machin fixe à \$122,188.02 la réclamation du gouvernement contre la cité de Montréal pour la souscription de cette dernière en faveur du pont de Hull et sa contribution au coût des terrains expropriés pour prolonger le chemin de fer Q. M. O. & O. depuis Hochelaga jusqu'à la place Dalhousie. Eh bien, tout ce que le gouvernement a pu retirer de cela, c'a été \$62,179.05, ce qui fait une diminution de \$60,008.97.

En retranchant ces deux sommes du total de l'actif tel que donné par M. Machin—\$10,754,280.54—on trouve que le montant réel n'était que de \$10,594,271.57, ce qui fait une différence de \$160,008.94.

LA VRAIE POSITION

Avec ces corrections, on arrive au résultat suivant, qui indique exactement l'état de la dette le 31 janvier 1887, quand M. Mercier fut appelé au pouvoir :

Passif.....	\$24,311,322.82
Actif.....	10,594,271.57
	<hr/>
Dette nette.....	\$13,717,051.25

Voilà la vraie position.

Ce résultat est basé sur les faits, tels que constatés dans les comptes publics, où n'importe qui peut les vérifier.

— 8 —

Etat de la dette le 30 juin 1891

La responsabilité administrative de M. Mercier se termine virtuellement le 30 juin 1891, car à partir de cette date M. Angers mit le ministère en tutelle et s'empara du contrôle exclusif des affaires d'argent.

Quelle était, à cette époque, la situation de la dette de la province ?

Dans son exposé budgétaire du 20 mai 1892 le trésorier Hall l'établit comme suit :

Passif.....	\$33,581,877.34
Actif.....	11,139,553.30

Dette nette..... \$22,442,234.04

Le passif comprend \$6,377,891.89 de subventions aux compagnies de chemins de fer. De ce chiffre, il faut retrancher celles de ces subventions qui sont devenues caduques et périmées, lesquelles forment un total de \$2,018,769.22, tel que constaté à la page 43 du *Rapport du Commissaire des Travaux Publics* pour 1894. Le gouvernement n'ayant jamais été appelé à payer ces subventions et ne pouvant pas l'être, il est clair qu'il n'y avait pas obligation de la part de la province, les conditions imposées aux compagnies n'ayant jamais été remplies et que cette somme doit être éliminée du passif à la date du 30 juin 1891.

Cette élimination faite, on arrive au résultat suivant :

Passif le 30 juin 1891.....	\$31,563,108.12
Actif "	11,139,553.30

Dette nette..... \$20,423,554.82

Les journaux et les orateurs ministériels ne sauraient révoquer ces chiffres en doute, puisqu'ils sont tirés de l'exposé budgétaire de M. Hall et du rapport de M. Nantel, comme commissaire des travaux publics.

RESULTATS

Nous avons vu qu'à l'avènement de M. Mercier au pouvoir, le 31 janvier 1887, la dette nette était de \$13,717,051.25 et nous venons d'établir qu'elle était de \$20,423,554.82 le 30 juin 1891, c'est-à-dire à la clôture du dernier exercice dont M. Mercier est responsable. Il y a donc, entre ces deux dates, une augmentation de \$6,706,503 57 dans le chiffre de la dette nette.

C'est l'augmentation dont le gouvernement Mercier est responsa-

ble. Et encore, pour arriver à ce résultat, nous prenons les estimations de M. Hall, qui sont évidemment exagérées.

M. Flynn affirmait l'autre jour, à Montréal, que M. Mercier a augmenté la dette de \$11,000,000 ou \$13,000,000—il ne pouvait pas dire au juste.

Il y a loin entre ce chiffre et le chiffre vrai, tel que nous venons de l'établir.

L'opération au moyen de laquelle les castors fabriquent cet échafaudage de mensonges est bien simple : pour le 31 janvier 1887, ils prennent \$2,327,884.14 d'obligations appartenant aux conservateurs et les mettent au débit de M. Mercier. Pour le 30 juin 1891, ils mettent encore au débit de M. Mercier \$2,018,769.22 d'obligations qui n'existaient pas en réalité. Avec cette opération spécieuse, ils ont ajouté \$4,336,653.36, ce qui, avec le chiffre vrai, forme à peu près les \$11,000,000 de M. Flynn.

C'est tout simplement une tricherie de \$4,336,653.36.

Sont-ils honnêtes, ces castors ?

Il admet, M. le Ministre

Oui, il admet, le sieur de la Ficelle !

Il est bien vrai qu'une fois n'est pas coutume ; mais en le man pulant un peu plus, nous ne désespérons pas de l'amener encore à résipiscence. Avec un grain de persévérance, nous finirons par en faire un adversaire passable. Il a bien encore quelques petits spasmes de " cliqué ", mais avec les dragées que nous allons servir, à lui et à ses congénères d'ici à quelque temps, nous espérons le guérir de cette petite maladie, à moins que son cas ne soit incurable et que ce quidam ne soit absolument réfractaire aux sentiments de la décence la plus élémentaire.

Toujours est-il qu'il admet : *Habemus confitentem reum*, un coupable qui avoue, comme on dit au palais.

Nous avons dit que sous le régime cactor, l'impression du *Journal d'Agriculture* coûte 8,38 cents de plus par abonné que sous l'administration de M. Merrier.

Il admet cela, comme de raison, parce que les chiffres officiels sont là pour le confondre. C'est toujours autant et quand on connaît le personnage, on l'excuse volontiers du peu.

Mais il paraît que sous la générale impulsion de M. Beaubien et l'inaltérable dévouement des propriétaires de *La Minerve*, ce pauvre *Journal L'Agriculture* a crié comme champignon sur bon fumier et maintenant " donne le double de matière à lire. "

Ce " double " est à vérifier. Nous est avis que la matière à lire, qui profite aux abonnés, a moins doublé que les annonces, qui profitent aux éditeurs. Pour ne pas nous attarder, cependant, passons pour le double.

Même avec ce double, l'augmentation de 8 38 cents par abonné est scandaleuse.

Si détaché que vous soyez des choses de ce bas monde, M. le Ministre, et tout ministre que vous soyez, vous n'en êtes pas moins propriétaire d'un journal, et à moins

d'ignorer ce que tous les garçonnets d'imprimerie connaissent parfaitement, vous devez savoir que les frais de publication d'un journal, par abonné, diminuent en raison inverse de l'augmentation de sa circulation. Le nombre des abonnés, dites-vous, s'est accru de 45,000, ou environ 6 pour 1. Vous savez bien que dans ces conditions, même en doublant la matière à lire, le coût par abonné aurait dû baisser de 8 cents, au lieu d'augmenter de plus de 8 1/3.

Tenez, M. le Ministre, vous prêchez l'économie, vous prétendez que votre gouvernement la pratique envers et contre tous. Eh bien, nous allons vous fournir l'occasion de lui en faire opérer une grosse. Obtenez-nous la publication du *Journal d'Agriculture* aux mêmes conditions que les propriétaires de *La Minerve*—avec le supplément des annonces et des abonnements autres que ceux des membres des cercles agricoles—et nous ferons la besogne pour 16 cents par abonné. Vous payez actuellement plus de 29 cents. Ce sera donc une économie excédant 13 cents par abonné ou d'environ \$7,000 par année.

En êtes-vous, M. le Ministre ?

Vous avez la parole.

Il paraît que l'abonnement pour les membres des cercles est de 30 cents, au lieu de 70.

Cette modification atténue la quantité, mais n'altère en rien la qualité du brigandage. Le gouvernement fait payer trente centins aux membres des cercles agricoles un abonnement qui ne coûte que seize centins au plus. Il y a donc surpays de quatorze centins par abonnement. A qui va cette surpays ? Au gouvernement ? Alors ce ne serait que demi-mal, puisque la province en bénéficierait. Mais non : cela va aux ignobles de *La Minerve*, qui empochent ainsi chaque année 52,000 fois 14 centins, ou \$7,280 de l'argent versé par les

cultivateurs pour leurs inscriptions aux cercles agricoles.

Que pensez vous de cela, braves cultivateurs, vous à qui la presse ministérielle représente M. Beaubien comme un parangon de dévouement pour la classe agricole ?

Vous doutez vous que ce coryphée du concert agricole commencé en 1892 prélevait ainsi un tribut de quatorze centins par tête sur chacun des 52,000 d'entre vous qui appartiennent aux cercles agricoles, et cela pour le verser dans le gousset des imprimeurs qui soutiennent *La Minerve* pour chanter ses louanges ?

Chantez, nos petits agneaux, vous danserez avant longtemps.

Mais il paraît que " la position de la province se trouve améliorée " dans toute cette affaire là. C'est du moins ce que nous dit M. le ministre.

Voulez vous savoir comment ?

Suivez son raisonnement.

" Sous le gouvernement Mercier, dit-il, le département de l'agriculture payait à MM. Senécal & Cie une allocation de \$1,800 " pour publier le *Journal d'Agriculture*. " Depuis 1893, l'allocation de \$1800 a été supprimée ", mais le département de l'agriculture prend sur les crédits des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles jusqu'à \$15,000 par année, comme en 1893, par exemple, pour payer ce qui coûtait à M. Mercier \$1,800. La somme payée par le gouvernement pour la même fin a été portée de \$1,800 à \$15,000, presque décuplée ; mais cela ne fait rien, n'en avez-vous pas ? " la position de la province se trouve améliorée ", c'est M. le ministre qui vous le dit.

Avez vous suivi son raisonnement ?..

Pas visible à l'œil nu, n'est-ce pas ?

La position des membres des sociétés et des cercles s'est pareillement améliorée — c'est encore M. le ministre qui nous le dit.

Suivez toujours son raisonnement.

Sous M. Mercier, le cultivateur payait \$1.00 pour sa souscription à la société d'Agriculture ou au cercle agricole ; il avait considération pour sa pinette. S'il prenait un abonnement au *Journal d'Agriculture*, ce qui était facultatif, il payait trente centins et il avait encore considération pour son argent. Sous le régime mémorable de M. Beaubien, le cultivateur paie \$1.00 pour sa souscription. Il a considération pour son argent, comme sous le régime Mercier.

Et les trente centins pour l'abonnement au *Journal*, qui est obligatoire ?

C'est simple comme bonjour.

Sous M. Mercier, c'était le cultivateur qui les payait lui-même ; sous M. Beaubien c'est le gouvernement qui les paie, pour rendre à Senécal & Fils la recette plus facile et plus sûre, mais il les déduit sur les subventions qui sont votées pour les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles.

Prenez vos lunettes et essayez de voir la différence.

Pourtant, il y en a bien une différence, mais elle n'existe qu'au profit des éditeurs du *Journal d'Agriculture*, auxquels M. Beaubien force tous les cultivateurs à payer tribut quand même, au lieu que sous M. Mercier, le cultivateur pouvait, à sa discrétion, souscrire ou ne pas souscrire à ce journal. Le cultivateur ne paie pas directement l'abonnement ; le département de l'agriculture le paie pour lui, mais retient cela sur sa part dans les subventions aux sociétés et aux cercles agricoles. La différence est la même qu'entre bonnet blanc et blanc bonnet, n'est-ce pas ?

M. le ministre, reprenez-vous ; si vous n'avez pas d'autre savon pour blanchir la sale affaire du *Journal d'Agriculture*, votre affaire est manquée, votre pistolet a raté.

En attendant, nous prenons acte de vos admissions.

